

Rapport sur le préavis municipal n° 37/2024 relatif à la réfection d'une portion de la route cantonale RC 401 et du Giratoire en sortie de localité

La commission composée de Messieurs Philippe Dyens, Christophe Mayor et de la rapporteuse Madame Christelle Gavillet-Borioli, s'est réunie le mardi 4 juin 2024 à la salle de la Municipalité.

Nous remercions Madame Christel Jaquet, Municipale responsable pour les renseignements fournis à cette occasion. Madame Christel Jaquet était accompagnée de Monsieur Charles Tartaglia de chez CHT Consulting et Construction Sàrl en qualité de direction de travaux.

Base de travail :

- Préavis municipal du 25 avril 2024

Rapport :

Lors de notre rencontre, nous avons pu poser toutes nos questions et interrogations relatives au futur projet de réfection d'une portion de la route cantonale RC 401.

Les points importants suivants ont été abordés :

- Explications sur la réalisation des sondages initiaux.
- Description de la réfection prévue pour la partie piétonne.
- Explications sur les différentes couches de la route (AC MR 8 VD).
- Le calcul de la subvention cantonale
- La durée des travaux et la fermeture de la route reliant Concise à la Raisse et sa déviation.
- La question de la mise à jour du réseau des eaux claires et des eaux usées.
- L'éclairage public.
- Le coût global du projet.

Monsieur Charles Tartaglia a pu nous expliquer toutes les étapes de cette réfection et ses enjeux économiques.

Conclusion :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la réfection de la RC 401-B-P en traversée de localité tels que décrits.

Article 2: d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 460'000.00 TTC pour réaliser ces travaux.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en totalité par un emprunt auprès d'un organisme bancaire de son choix ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte- courant.

Article 4: d'autoriser la Municipalité à amortir ledit investissement par un amortissement annuel de CHF 18'400.— durant 25 ans, dès l'année qui suit les travaux. Les éventuelles subventions que nous recevrons déduirons l'investissement et donc l'amortissement. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre d'environ CHF 9'200.00 selon les conditions actuelles en cas de financement bancaire.

La commission vous recommande d'accepter le présent préavis.

Pour la commission :

Signature

Signature

Signature